

Déploiement du Contrat Stratégique de Filière en Pays de la Loire

Avril 2025

1. Rappel du contexte

En février 2023, le Secrétaire d'état à la Mer annonce la mise en place d'un contrat stratégique de filière (CSF) et sollicite le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) et France Filière Pêche (FFP) pour animer les travaux, mobiliser les acteurs de la filière et soumettre une proposition de CSF. Dans ce contexte, Loire Océan Filière Pêche (LOFP), association regroupant les maillons de la filière des produits de la pêche maritime à l'échelle des Pays de la Loire, organise une réflexion collective pour alimenter les travaux nationaux et produit, à son échelle, une proposition de CSF (Annexe 1).

La filière fait face depuis plusieurs années à des défis économiques, environnementaux et sociaux considérables : crise énergétique et économique, difficultés d'accès à la ressource, manque d'attractivité des métiers, vieillissement de la flotte, partage de l'espace avec de nouveaux usages maritimes, image dégradée de certains produits, etc. La gestion de ces crises successives mobilise énormément les producteurs et leurs représentants, mais ne laisse que peu de place à la construction d'une stratégie de filière. Créée en 2021, l'association Loire Océan Filière Pêche (LOFP) a déjà engagé au fil de l'eau différents travaux sur des thématiques jugées prioritaires (agréage, communication) et souhaite aujourd'hui construire une démarche proactive de construction stratégique complète, intégrée et partagée collectivement, de l'amont à l'aval.

Les objectifs sont multiples :

- ✓ Assurer la pérennité de la filière,
- ✓ Renforcer sa résilience, sa durabilité et sa compétitivité,
- ✓ Equiper les professionnels pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain,
- ✓ Doter la profession d'une vision prospective partagée de la filière régionale de l'amont à l'aval,
- ✓ Construire un plan d'actions clair et structuré afin d'optimiser les ressources humaines et financières mobilisées.

Avec l'appui des représentants de l'Etat en région et la Région des Pays de la Loire, les acteurs ligériens ont souhaité porter ce projet de contrat de filière (Annexe 1) au niveau national en proposant de servir de territoire pilote pour expérimenter plusieurs actions autour des enjeux de filière.

De nombreuses actions ont été engagées individuellement par les différents maillons de la filière ou collectivement par LOFP.

Le travail envisagé dans ce document, par l'intermédiaire des différentes annexes, vise à coordonner, consolider, et compléter les travaux existants portés par le secteur en une stratégie sur 5 ans, afin de doter la filière d'un plan d'action concret pour relever les défis actuels qu'elle rencontre.

Ce travail stratégique devra concerner la totalité des maillons de la filière, de l'amont - production - à l'aval - commercialisation et consommation. Il sera complémentaire des actions engagées par le secteur, historiquement centrées autour de la gestion raisonnée de la ressource halieutique, au détriment des aspects commercialisation et marché.

L'ensemble des actions proposées dans le document seront portées par LOFP en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière ligérienne. Elles sont détaillées dans les annexes et feront l'objet d'un cahier des charges spécifique (détails des actions, budget, calendrier et plan de financement).

2. Animation stratégique et mobilisation des acteurs

Comme évoqué précédemment, les travaux en cours ou à venir sont nombreux et nécessitent d'être coordonnés. Pour cette raison, LOFP sollicite un accompagnement dédié visant à animer et coordonner l'ensemble des travaux pour la définition d'une stratégie opérationnelle.

Il s'agira ici :

- ✓ de définir les modalités de concertation adéquates avec l'ensemble des acteurs de la filière,
- ✓ de partager un état des lieux de la situation de la filière sur la base des diagnostics disponibles et d'échanges avec les acteurs,
- ✓ d'accompagner la filière dans la priorisation et la hiérarchisation des enjeux identifiés,
- ✓ d'intégrer les travaux en cours ou à venir,
- ✓ de décliner les enjeux en objectifs stratégiques et plans d'actions,
- ✓ de proposer un calendrier de mise en œuvre des actions, les budgets associés et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Annexe 2 : Animation stratégique

3. Lancement de travaux et études spécifiques

Comme mentionné précédemment, de nombreux travaux et études ont déjà été engagés par la filière pêche ligérienne. Certains projets sont en cours de finalisation, d'autres méritent d'être poursuivis et parfois complétés. Trois actions considérées prioritaires ont également été identifiées et font l'objet de cette partie du document et de cahiers des charges spécifiques présentés dans les annexes.

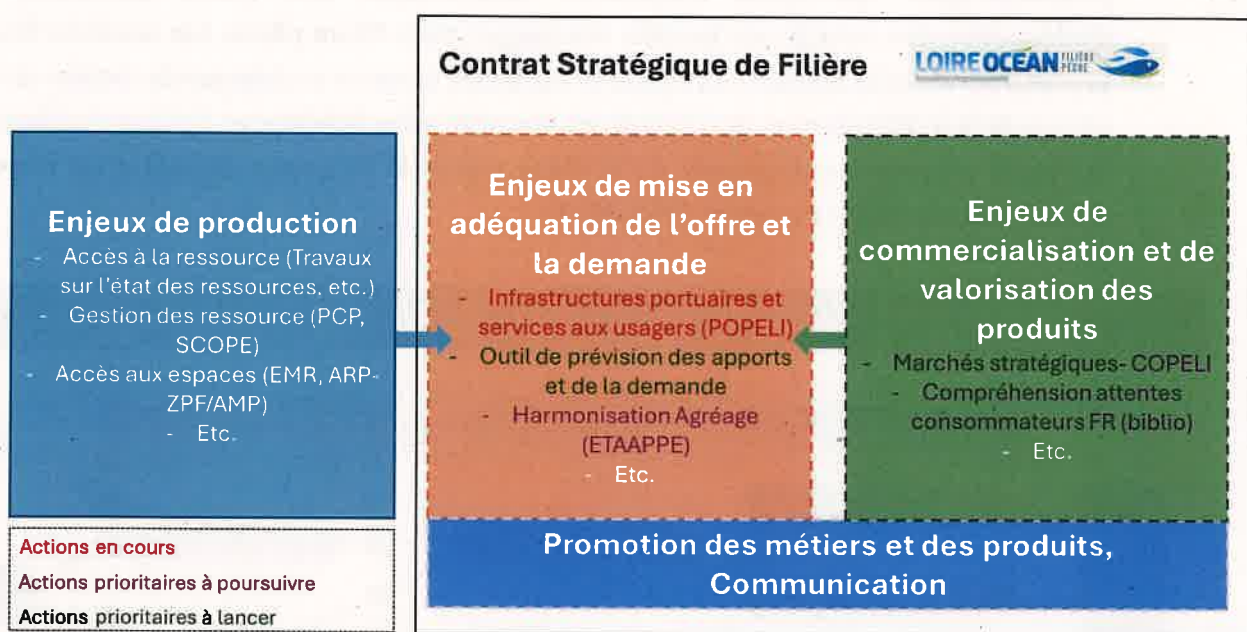


Figure 1 : Schéma de synthèse des enjeux et actions LOFP

Le schéma ci-dessus propose une répartition des actions entre enjeux de production, enjeux de mise en adéquation de l'offre et la demande, enjeux de commercialisation et de valorisation des produits et enjeux plus globaux de communication et de promotion autour des métiers et des produits.

Les enjeux relatifs à la production, si ils concernent l'ensemble de la filière, ne sont pas traités dans ce document dans la mesure où ils font déjà l'objet de nombreux travaux aux échelles locales, régionales et nationales. Le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de la Loire a, par ailleurs, développé récemment une feuille de route stratégique qui intègre la plupart de ces enjeux.

De nombreuses actions relatives aux enjeux de Communication et Promotion des métiers ont déjà été engagées par LOFP, dans la mesure où ces enjeux ont fait l'objet de feuilles de route

spécifiques. Les deux feuilles de route dédiées sont présentées pour information en annexe 6 (les actions en cours sont surlignées en vert dans l'annexe).

3.1. Mise en adéquation de l'offre et de la demande

Les enjeux liés à la mise en adéquation de l'offre et de la demande ont déjà commencé à être traités dans différents cadres :

- Le projet POPELI lancé en 2023 est dédié aux enjeux des ports ligériens. Il traite des problématiques spécifiques d'équilibres économiques des places portuaires et d'adéquation des services aux besoins des usagers de la filière pêche. Les résultats finaux prévus pour mi 2025 doivent contribuer à une feuille de route stratégique de moyen-terme en vue de la modernisation des infrastructures portuaires ligériennes. Un premier livrable du projet présente un diagnostic de la filière régionale et pourra alimenter les travaux stratégiques de LOFP (évolution 2012-2022).

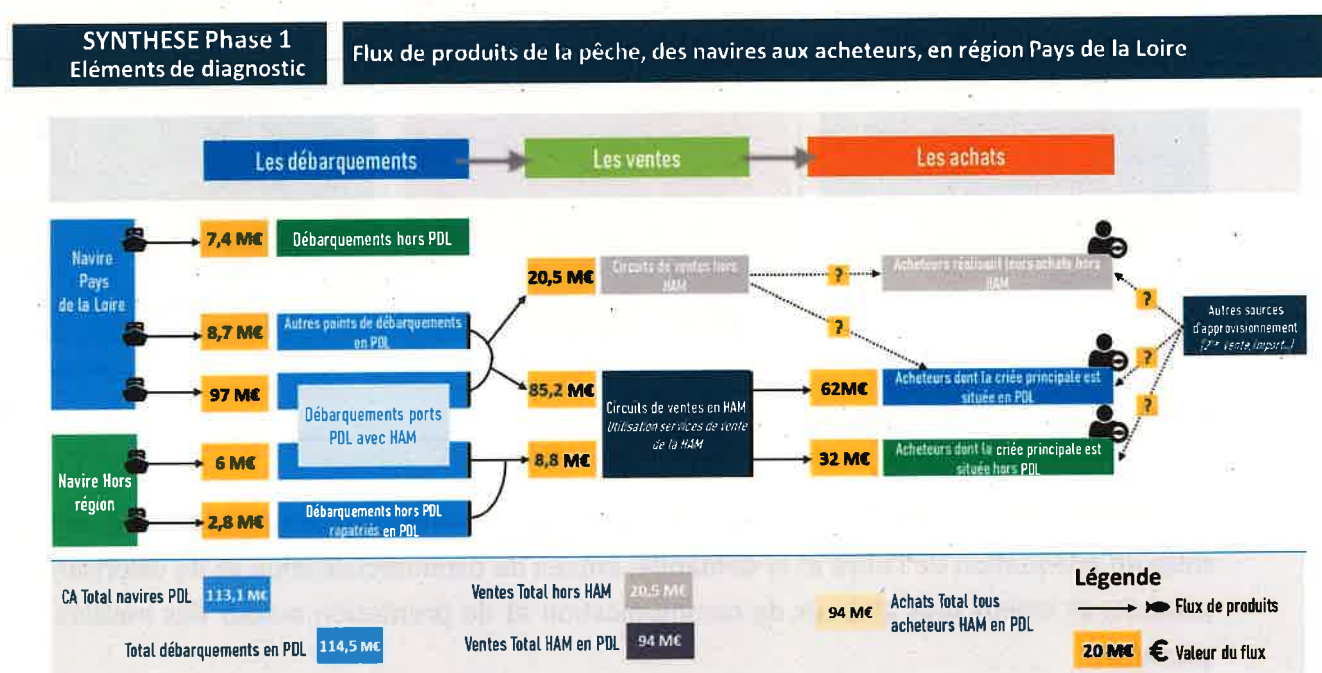


Figure 2 : extrait du Livrable POPELI Phase 1, janvier 2023

- L'agréage des produits de la mer sous les halles à marées des Pays de la Loire

Ce sujet a été l'un des premiers portés par l'association LOFP dans le cadre de deux programmes successifs ETAAPPE 1 et ETAAPPE 2 pour ETude sur l'Amélioration de la qualité et de l'Agréage des Produits de la Pêche en Pays de la Loire. Ces deux projets ont été financés par la Région des Pays de la Loire dans le cadre de l'Appel à Projets du SMIDAP.

Les premières années de travail (2021-2022) ont permis d'établir un diagnostic des pratiques en lien avec l'agréege (tri des produits, conditionnement, enregistrement, etc.) à l'échelle des halles à marées régionales et d'identifier les contraintes et perspectives d'évolution de chaque maillon. Le projet ETAAPPE 2 (2023-2024) est venu poursuivre ce travail par l'élaboration d'un référentiel ECPF harmonisé en région Pays de la Loire. Sa mise en application a débuté en janvier 2023 et des premières actions de suivi de sa mise en application ont ainsi été entamées (mise en place d'un groupe de travail dédié pour suivre les modifications, formations des agents des halles à marée pour harmoniser la qualification « produit », réunions d'information dans les ports, auprès des producteurs, etc.).

Pour assurer une mise en application du référentiel homogène dans le temps et sur l'ensemble du territoire, le maintien d'une dynamique d'information et de sensibilisations reste néanmoins incontournable. Des actions de suivi et de contrôle sont également envisagées. Enfin, le déploiement du nouveau référentiel au sein des outils informatiques des HAMs a fait l'objet d'un travail particulier d'audit, qui a mis en avant des enjeux spécifiques à ces « logiciels », que les acteurs de LOFP souhaitent pouvoir traiter (harmonisation des écrans de vente notamment).

Ces travaux à réaliser, dédiés à l'agréege et à la première mise en marché des produits de la mer sont détaillés dans l'annexe 3 du présent document.

Annexe 3 : harmonisation des pratiques d'agréege et de mise en marché

- Outil de prévision des apports et de la demande

Sur ce volet « mise en adéquation », la question de la prévision des apports est régulièrement évoquée et permettrait de faciliter l'organisation des premiers acheteurs et ainsi, de mieux intervenir sur les marchés. De nombreuses questions se posent néanmoins autour de cette prévision et en particulier à la charnière entre, « niveau de précisions attendu » et « capacités des producteurs à fournir l'information ». La situation « Covid » a, par ailleurs, mis en lumière qu'une prévision de la demande pouvait également permettre une meilleure organisation des flottilles de pêche et donc, un approvisionnement plus efficient du marché. Cette double prévision permettrait, par ailleurs, d'améliorer la transparence entre les différents maillons ; participant ainsi à un renforcement de la confiance entre les acteurs. Toutefois, avant de lancer des étapes d'analyse fonctionnelle pour le développement d'un outil, LOFP souhaite prendre le temps de bien identifier avec l'ensemble des acteurs les besoins, les enjeux et les contraintes de chacun des maillons. Ces travaux font l'objet de l'annexe 4 du présent document.

Annexe 4 : Outil de prévision des apports et de la demande

3.2. Enjeux de commercialisation et de valorisation des produits

Malgré une importance majeure pour une association interprofessionnelle, ces enjeux sont probablement les moins investigués par LOFP depuis sa création.

La première explication relève des discussions qui ont précédé la création de Loire Océan Filière Pêche. Enquêtés fin 2018, les missions considérées prioritaires par les acteurs sont les missions de communication et diffusion d'informations, de promotion des produits ainsi que celles relatives aux règles de production et de commercialisation (cf. Figure 3 ci-dessous). La mise en place de règles de production et de commercialisation implique toutefois la création d'une interprofession au sens du règlement européen portant Organisation Commune des Marchés (OCM) ; garantissant ainsi l'application des règles à tous et donc leur efficacité.

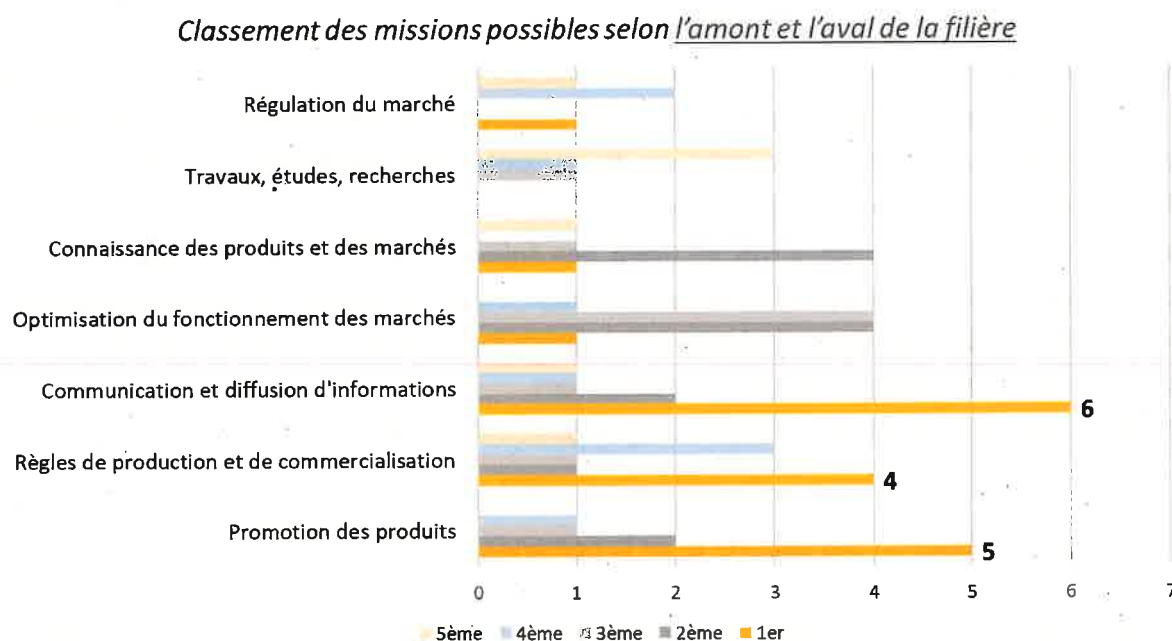


Figure 3 : classement des missions prioritaires pour une interprofession en région Pays de la Loire, Etude préliminaire Corepem-Smidap, décembre 2018

A la création de LOFP, les acteurs décident de créer, dans un premier temps, une structure associative plus souple afin de construire collectivement et solidement les bases d'un dialogue entre les différents maillons de la filière (missions n°1&2 des statuts LOFP : développer un esprit de filière, communiquer collectivement).

Six ans plus tard, même si du chemin reste à parcourir, les premiers maillons que sont les producteurs, les acheteurs et les halles à marées se réunissent régulièrement et portent collectivement les actions de LOFP. Des représentants de la transformation et de la logistique sont également régulièrement présents et participent aux travaux. Courant 2024, deux groupes de travail, dédiés respectivement à la commercialisation du thon germon et du merlu, se sont réunis à deux reprises pour échanger sur la situation des marchés, les marges de manœuvre des producteurs et des acheteurs ainsi que sur les perspectives d'actions.

Ces discussions autour des enjeux de commercialisation restent néanmoins extrêmement compliquées en l'absence de diagnostics partagés sur les marchés destinataires et la place de la filière ligérienne au sein de ces marchés nationaux, européens et mondiaux. Les opérateurs maîtrisent, en effet, chacun individuellement des éléments de connaissance sur le ou les

secteur(s) et marché(s) qui les concernent mais la mise en commun reste difficile dans un contexte très concurrentiel. Côté production, les pêcheurs et leurs représentants connaissent peu les marchés destinataires de leurs produits (local, national, à l'export) et maîtrisent mal le fonctionnement de ces derniers (positionnement concurrentiel, tendances d'évolution, risques, etc.).

- Etude de flux « produits »

Dans ce contexte, LOFP souhaite engager une étude susceptible d'apporter aux acteurs des différents maillons un diagnostic partagé pour quelques espèces jugées stratégiques par la filière (critères de sélection à définir). Ces éléments de diagnostic permettront aux acteurs de construire un plan d'actions à partir d'éléments objectifs. Il paraît en effet important d'éviter toute action susceptible de déstabiliser les marchés ; de même, l'évaluation de l'efficacité de l'action et son suivi semblent indispensables dans ce type d'exercice. Ces travaux permettront aux acteurs de partager une compréhension commune des marchés et des enjeux associés. Ils serviront également de socle pour l'engagement de certaines actions spécifiques autour de la commercialisation des produits.

Cet exercice reste néanmoins complexe dans la mesure où les marchés des produits de la mer sont aujourd'hui à minima européens, voir mondiaux pour certains. L'accès à des données relatives à l'import et à l'export des produits considérés sera indispensable. La compréhension du positionnement des acteurs ligériens au sein de ces marchés sera également incontournable pour assurer la mise en place d'actions pertinentes et efficaces ; impliquant ainsi l'accès à des informations détaillées dans un champ extrêmement vaste (place des producteurs et des acheteurs ligériens au sein du paysage national et au regard de l'import et de l'export).

Conscients de la sensibilité de cette étude spécifique et des données nécessaires à sa réalisation, le cahier des charges détaillé est présenté en annexe 5 du présent document.

Annexe 5 : Flux produits et marchés destinataires

- Consommation des produits de la mer

La consommation des produits de la mer en France est aujourd'hui, pour la partie des produits issus de la pêche, essentiellement tournée vers quelques espèces phares non produites en Pays de la Loire (saumon, lieu noir et crevettes par exemple). Avant de se lancer dans des travaux spécifiques autour des enjeux de consommation, un travail bibliographique sera réalisé sur le sujet puis partagé avec les acteurs pour construire un socle commun de connaissance (« qui mange quoi, quand, comment et où ? »).

Un travail spécifique avec les équipes de FranceAgrimer pourra, par ailleurs, permettre de fournir des éléments et d'identifier d'éventuels travaux déjà menés ou indicateurs déjà déployés susceptibles d'alimenter les réflexions de LOFP.

Fait à Nantes, en 3 exemplaires, le 14 novembre 2025

**Le Préfet de la Région
Pays de la Loire**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several bold, sweeping strokes.

Fabrice RIGOULET-ROZE

**Le Président de
Loire Océan Filière Pêche**

A handwritten signature in black ink, featuring a series of intersecting lines and a long, horizontal stroke extending to the right.

José JOUNEAU

**La Vice-présidente du Conseil
régional des Pays de la Loire
en charge des affaires maritimes**

A handwritten signature in black ink, with a prominent loop at the top and a series of fluid, connected strokes.

Claire HUGUES